



COMMUNE
DE
SAINTE ANASTASIE

COMPTE RENDU DES DEBATS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le 27 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasia régulièrement convoqué le 18 mai 2020, s'est réuni exceptionnellement au foyer communal Paul MAUBON, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent - Mme PANAFIEU Blandine - MM FABRE Alain - Mme HURLIN Régine - M. HIBSCHELE Jean-Marc - Mmes POULLET Danielle - FOURES Josiane - BAECKER Sybille - MM COULON Daniel - AUBIN Dimitri - BECHARD Alain - NEVEU James - Mmes SCHMITT Marie Gil - DE CORO Jessica - GIBOULET Sophie - M. REBUFFAT Jacky - M. ALTIER Jonathan - Mme MENALDO KEBDANI Nadia -

ABSENTS : 0

Soit 19 votants

Les points suivant ont été examinés lors de la séance du conseil municipal :

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes présentes et rappelle les conditions particulières de cette première réunion de la nouvelle équipe élue le 15 mars 2020.

S'agissant de procéder à l'élection du maire, comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, il donne la parole à Madame Danielle POULLET, conseillère municipale la plus âgée de l'assemblée.

1. Désignation du secrétaire de séance :

Madame Danielle POULLET propose de confier le secrétariat de séance à la conseillère municipale la plus jeune, à savoir Madame Sophie GIBOULET, ce qui permet de conserver une certaine parité entre les deux signataires du compte rendu : le maire et la secrétaire.

2. Election du maire

Madame POULLET indique ensuite qu'il va être procédé à l'élection du maire et demande quels sont les candidats.

Monsieur Gilles TIXADOR confirme sa candidature.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret comme le prévoit le code électoral.

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

Madame Blandine PANAFIEU et Monsieur Jacky REBUFFAT ont été désignés assesseurs.

A l'issue du dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 16
- majorité absolue : 9

Monsieur Gilles TIXADOR, seul candidat au poste de maire, a obtenu 16 voix et est élu maire de la commune.

3. Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le maire reprend ensuite la parole et propose de procéder à l'examen du point n° 3 qui consiste à définir le nombre d'adjoints au maire qui ne doit pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints.

Le conseil municipal décide par 16 voix pour, 2 abstentions (Mme MENALDO KEBDANI – M. ALTIER) et 1 voix contre (M. REBUFFAT) de fixer à cinq (5) le nombre d'adjoints au maire.

4. Election de la liste des adjoints

Monsieur TIXADOR demande ensuite quels sont les élus qui souhaitent se présenter sur une liste d'adjoints.

Madame PANAFIEU Blandine, Monsieur Laurent CHABAUD, Monsieur FABRE Alain, Madame Régine HURLIN, Monsieur HIBSCHELE Jean-Marc sont candidats sur la même liste d'adjoints.

A l'issue du vote à bulletin secret, le conseil municipal a élu la liste présentée conformément aux modalités ci-dessous :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 17
- majorité absolue : 9

5. Détermination des indemnités des élus

Monsieur TIXADOR rappelle que la réglementation encadre strictement les conditions d'octroi des indemnités aux élus. La pièce jointe à la convocation précisait ce calcul :

$$\begin{aligned} & 1 \text{ maire} + 5 \text{ adjoints} : \\ & (1 \times 2007 \text{ €}) + (5 \times 770 \text{ €}) = 5\,857.00 \text{ €} \end{aligned}$$

Il rappelle que le maire et les adjoints, comme décidé en début du mandat précédent, se proposent de baisser à nouveau leurs indemnités respectivement de 15% et 10 % chacun, ce qui permet de dégager une somme permettant le versement d'une indemnité à trois (3) conseillers municipaux à qui le maire délèguerait des missions.

A l'issue de ces précisions le conseil municipal décide par 18 voix pour et 1 abstention (Mme MENALDO KEBDANI) de fixer les indemnités des élus aux montants suivants :

| | |
|---|------------|
| Montant mensuel indice 1027 | 3 889,40 € |
| Montant Monsieur le Maire (taux de 51.6 -15%) | 1 705.90 |
| Montant voté 1 ^{er} adjoint (taux de 19,8 - 10%) | 693.10 |
| Montant voté 2 ^{ème} adjointe | 693.10 |
| Montant voté 3 ^{ème} adjoint | 693.10 |
| Montant voté 4 ^{ème} adjointe | 693.10 |
| Montant voté 5 ^{ème} adjoint | 693.10 |
| 1 conseiller délégué (5,5%) | 213,92 |
| 2ème conseiller délégué (5,5%) | 213,92 |
| 3ème conseiller délégué (5,5%) | 213,92 |
| | |
| | 5 813.16 |

6. Questions diverses

6.1 Lecture de la charte de l' élu local (PJn°3)

Monsieur le Maire a ensuite procédé à la lecture de la charte de l' élu local qui était jointe à la convocation.

Monsieur Jacky REBUFFAT a ensuite pris la parole pour préciser que les élus de son équipe resteraient libres de leurs votes et que, lors des votes sur des dossiers favorables à la commune, chacun irait dans le bon sens.

Monsieur TIXADOR a indiqué par ailleurs que les commissions municipales seraient élues au cours de la prochaine séance et qu' un élu de la liste de Monsieur REBUFFAT y serait bien sûr le bienvenu.

Monsieur REBUFFAT a demandé si la présence d' un élu de sa liste dans toutes les commissions était obligatoire ou pas.

Monsieur le Maire a répondu qu' une liste pouvait ne pas présenter de candidat.

A l' issue de cette réunion, Monsieur TXADOR a invité les élus à poser pour la traditionnelle photo de début de mandat, puis a invité l' ensemble des membres présent à partager le verre de l' amitié.

L' ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La secrétaire

Sophie GIBOULET



Le Maire,

Gilles TIXADOR




